



**COMMUNE DE LEYMENT**  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 8 MARS 2024**  
**N° 2024-01**

Nombre de conseillers  
Présents : 14  
Absents : 1  
Excusés avec pouvoir : 1  
Votants : 15

Date de convocation :  
29/02/2024  
Objet : construction  
d'un carport à  
destination des jeunes  
de Leyment.

L'an deux mil vingt-quatre, le 8 mars, le Conseil municipal de la Commune de Leyment, étant rassemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Lionel KLINGLER, Maire.

Membres présents à la séance : Mesdames Sandrine Bricourt, Josiane Charmont, Marie-Thérèse Villecourt, Monique Nowaczyk, Brigitte Sève, Ophélie Janaudy, Ophélie JANAUDY, Cindy ROCHEREAU et Messieurs Cédric Butzer, Alain Peillon, Emmanuel Petat, Morgan Michalet, Eric Elie.

Absent excusé : Denis Renault (a donné procuration à Madame Monique Nowaczyk)

Secrétaire de séance : Madame Josiane Charmont

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il souhaite proposer aux jeunes habitants de la commune, un endroit abrité où ils pourraient se retrouver sans déranger le reste de la population.

Un local fermé étant trop compliqué à gérer, il propose d'installer un carport ouvert qui serait installé près du terrain de football. Ce carport serait équipé d'un banc et d'une table de ping pong en béton.

Il présente à l'assemblée le devis de SAS TANGUY BORDET, qui s'élève à 27 843,84€ TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une abstention:

- **VALIDE le devis présenté par le Maire pour le montant de 27843,84€ ttc.**
- **AUTORISE le Maire à signer tous les documents en rapport avec ce dossier.**

Pour copie conforme,  
Le Maire  
Lionel KLINGLER

